

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008



MAIRIE DE DIJON



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)

Membres absents : M. PRIBETICH

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Association Parcs et Jardins de Bourgogne - Adhésion de la Ville

M. Julien, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

L'association Parcs et Jardins de Bourgogne édite, avec la participation de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne et de la Région de Bourgogne, un guide consacré aux parcs et jardins les plus intéressants pour le public.

La Ville comptant plusieurs parcs et jardins remarquables (Jardin de l'Arquebuse, Parc de la Colombière, etc.), a vocation à figurer dans ce guide.

Son adhésion à l'association Parc et Jardins de Bourgogne permettrait l'intégration de ces sites municipaux dans le guide édité par cette dernière, étant précisé que le montant actuel de la cotisation s'élève à 60 €.

L'association Parcs et Jardins de Bourgogne intervient également dans le cadre du concours du *Prix du Patrimoine* initié par la Région de Bourgogne et participe aux *Rendez-Vous annuels aux jardins*.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2008 et les années suivantes, à l'association Parcs et Jardins de Bourgogne ;
- 2- dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 OCT. 2008

